

UN AN APRÈS LE DÉCÈS DE PAUL VARRY : UNE PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES MOTORISÉES

Il y a un an jour pour jour, Paul Varry, un cycliste de 27 ans, était assassiné dans les rues de Paris par un chauffeur de SUV. Ce drame avait semblé faire l'effet d'un électrochoc. Alors que l'essor des mobilités douces a été fulgurant ces dernières années, ni les comportements ni les aménagements n'ont évolué assez vite pour garantir la sécurité des usagers et lutter contre les violences motorisées.

Entre 2019 et 2022, l'usage du vélo a progressé de 39 % partout en France. Pourtant, 222 cyclistes ont perdu la vie suite à un accident de la route en 2024, soit deux fois plus qu'en 2010. Sur les 2 650 premiers témoignages recueillis par la FUB lors de son enquête de victimation menée à l'automne 2024, la voiture est citée dans 71% des cas et 49% d'entre eux relatent des événements de violence physique à l'encontre des cyclistes.

Depuis trop longtemps, le manque de volontarisme de l'État pour accompagner le développement de ce mode de déplacement vertueux ne permet pas aux collectivités de réaliser les progrès attendus, contraintes de compenser les défaillances dans la limite de leurs moyens. Comme la FUB, nous considérons qu'il faut agir et sur les comportements et sur les aménagements, dans tout le pays :

1. en introduisant un module de sensibilisation aux enjeux du partage de la route, du respect des publics vulnérables et à la pratique du vélo au permis de conduire ;
2. en augmentant la part des amendes de contravention routière allouée aux collectivités locales pour financer la sécurisation du réseau cyclable ;
3. en sanctuarisant les trottoirs dans le code de la route comme exclusivement réservés à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite ;
4. en abaissant le taux de TVA des accessoires visant à assurer la sécurité des cyclistes à 5,5 %

Se déplacer à vélo, seul, avec des amis ou en famille, ne doit plus représenter un risque, c'est pourquoi nous portons ces 4 mesures dans le cadre d'une proposition de loi qui sera déposée le mercredi 15 octobre.

Florence Hérouin Léautey
Députée socialiste de Seine-Maritime

Thierry Sother
Député socialiste du Bas-Rhin